

# COMMUNE DE POUILLAT

Mairie n°36 impasse de la mairie 01250 Pouillat  
Tél : 04 74 51 71 10  
mairie@pouillat.fr

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026 A 19H00

Conseillers en exercice : 7 Présents : 7 Absents : 0

L'an deux mil six, le vendredi vingt mars à 19 heures, en application de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de POUILLAT légalement convoqué le 15/05/2020.

PRESENTS : Jean-Pierre REVEL, Pascale SALVI, DUNAND Bernard, MOURA Nadège, BENIER Gabriel, CHERBUT Caroline, NOVELLI Henri

Absent : // // // // //

Secrétaire de séance : Pascale SALVI

Après déclaration des membres installés dans leurs fonctions, la condition de quorum étant remplie, il est procédé aux élections du Maire et des Adjointes à bulletin secret.

#### Election du Maire

Nombre de votants = 7

Nombre de suffrages nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés = 7

Majorité absolue = 4

Suffrages obtenus => Jean-Pierre REVEL = 7 voix

**M Jean-Pierre REVEL a été proclamé Maire et a été immédiatement installé**

#### Election du 1<sup>er</sup> Adjoint

Nombre de votants = 7

Nombre de suffrages nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés = 7

Majorité absolue = 4

Suffrages obtenus => Pascale SALVI = 7 voix

**Mme Pascale SALVI a été proclamée 1<sup>ere</sup> Adjointe et a été immédiatement installée**

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, M. le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal

Pour extrait conforme affiché le 25 mars 2026



Le Maire,  
Jean-Pierre REVEL